

31 OCTOBRE 1992. - Arrêté ministériel relatif à certaines mesures de protection contre l' encéphalopathie spongiforme bovine (B.S.E.) en ce qui concerne les embryons de bovins provenant du Royaume-Uni.

(NOTE :Consultation des versions antérieures à partir du 08-12-1992 et mise à jour au 20-04-1996)

(abrogé) <AM 1996-04-11/31, art. 10, 002; ED : 20-04-1996>